Grand Poitiers Communauté urbaine

Covoiturage

Quoi de plus convivial et économique que de partager sa voiture pour aller travailler en bénéficiant d'une aide financière ?

Le covoiturage permet à la fois de réduire le nombre de voitures en circulation et donc la pollution induite mais il permet également de réduire le coût pour l'usager.

A titre d'exemple, **un salarié automobiliste qui habite à 30 kilomètres de son travail économise près de 2000€ par an en covoiturant** quotidiennement avec un voisin ou collègue*.

**source :*
https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage (https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage)

Grand Poitiers incite au covoiturage

Pour encourager la pratique, Grand Poitiers a mis en place un dispositif d'incitations financières !

https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/partage-des-voitures/covoiturage?

La campagne d'incitations financières

C’est quoi ?

Grand Poitiers subventionne les trajets réalisés en covoiturage à hauteur d’1,50€ afin que le coût soit attractif pour le passager et la rémunération incitative pour les conducteurs, pour encourager à la pratique du covoiturage.

Pour qui ?

Ce dispositif **s'adresse à tous**, à la seule condition **d'être majeur**.

Pour quels trajets ?

- Trajets compris entre 5 et 80 km
- Origine et/ou destination dans Grand Poitiers
- Avec l'une des applications partenaires (Karos, Mobicoop, Klaxit, Blablacar Daily)

Je suis conducteur, quels sont les avantages pour moi ?

Pour chaque passager pris en charge, sur les trajets éligibles, je recevrai :

- **La contribution financière du passager** (montant conseillé : 0,50€ mais fixé librement par les opérateurs)
- **+ Une subvention d'1,50€ versée par Grand Poitiers** , par l'intermédiaire de l'opérateur de covoiturage (pas de démarche à effectuer !)

Dans la limite de 6 passagers transportés par jour et de 120€ d'aide de Grand Poitiers par mois.

Je suis passager, comment ça se passe ?

Je voyage à prix mini (montant conseillé : 0,50€ mais tarif librement fixé par les opérateurs) puisque mon trajet est subventionné par Grand Poitiers, dans la limite d'un aller-retour par jour.

Informations pratiques

Le conducteur et le passager devront utiliser l' **une des applications partenaires** (Karos, Mobicoop, Klaxit, Blablacar daily) **en activant la géolocalisation pendant le trajet** , pour qu'il soit pris en compte.

Le conducteur est directement indemnisé par l'opérateur de covoiturage, **sans démarche à réaliser** auprès de Grand Poitiers.

A partir de quand ?

Dès à présent avec les applications Karos, Mobicoop , **Klaxit et Blablacar daily** , et jusqu'au 31 août 2024 ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée.

Cette opération bénéficie du soutien financier de l'Etat au titre du "Fonds Vert - France Nation Verte", à hauteur de 50% du montant de l'opération, sur une enveloppe de 100 000€.

PRÉFET
DE LA VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE NATION VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer

Bénéficiez en plus de la prime covoiturage !

En plus des incitations financièrement versées par Grand Poitiers, **vous pouvez bénéficier de la prime de 100€** du Gouvernement, **dédiée au primo-conducteurs**. Cette prime est reversée par les plateformes de covoiturage sous la forme d'un versement progressif :

- Une première partie au 1er covoiturage (25€ minimum)
- Le reste au 10ème covoiturage, réalisé dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.

Voir conditions sur les plateformes.

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi